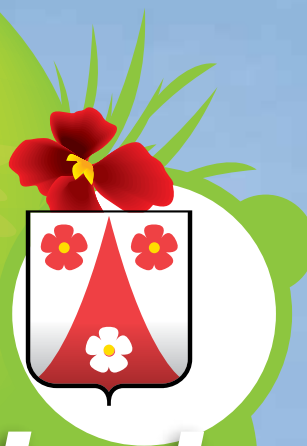


N° 371

Juillet

Août

2012



infos

communales

Baelen - Membach

Dossiers

Techno-prévention

Histoire

- Le pont de Perkiets à Membach

Nature

- Le troglodyte mignon

En bref

- Travaux à Baelen
- Stages de conduite pour les jeunes
- Le plan d'urgence communal en test
- Administration : tous les horaires d'été



Comment signaler
une panne
d'éclairage public ?



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087/ 33 87 00.**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.**

Ce numéro unique pourra aussi être utilisé pour contacter le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.**

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
JUNKER Paul	087.76.34.70
Avenue Reine Astrid 19 DOLHAIN	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCIEN Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

Des travaux prévus de longue date vont bientôt pouvoir débiter et il y a du neuf du côté de la télédistribution sur le réseau VOO.

Dans le cadre du plan triennal 2010-2012, les travaux de réfection de la rue Jean XXIII, de Mazarinen, de la rue Braun et du début de la rue des Fusillés vont être entamés en septembre ; Les travaux de pose d'égout et de réfection de voirie à Horren et au Chemin de la Source devraient être mis en adjudication prochainement et nous avons également introduit un dossier dans le cadre du plan « trottoirs » initié par la Région wallonne qui va nous permettre de procéder à la deuxième phase de la sécurisation de la Boveroth et de la rue de la Station. Ces travaux importants en matière de sécurité et d'égouttage sont subsidiés par la Région wallonne pour un montant de 512.000€.

Lors du dernier conseil communal, les conseillers ont adopté à l'unanimité le cahier spécial des charges afin de désigner un auteur de projet qui aura pour mission de nous proposer un projet d'agrandissement de l'école primaire de Membach avec l'objectif que ces travaux soient terminés pour la rentrée scolaire 2013.

Par ailleurs, suite à l'intervention de plusieurs habitants de Baelen, j'ai pris contact avec l'opérateur de télédistribution VOO au sujet de la disparition en analogique des chaînes ARD, ZDF, WDR. VOO a réagi positivement et introduira début septembre prochain pas moins de 6 nouvelles chaînes en langue allemande en plus d'ARD, ZDF et WDR, en numérique ! L'opérateur VOO informera ses clients en direct sur la marche à suivre pour disposer de ces chaînes supplémentaires.

Le 14 octobre prochain, vous serez appelés à renouveler le conseil communal de notre commune. Je remercie celles et ceux qui feront acte de candidature et qui, par leur engagement, souhaitent se mettre au service de la collectivité. Je forme le vœu que la campagne électorale qui précède ce scrutin soit l'occasion d'échanges francs mais respectueux de chacun.

Vive les vacances

Comme les années précédentes, notre commune propose de nombreuses activités aux enfants durant la période des vacances scolaires. Bon amusement aux nombreux inscrits pour cette édition 2012.

Chers Membachois et Baelenois, je vous souhaite de passer une très belle période de congé avec l'espoir de profiter d'une météo estivale plus clémentine.

Votre Bourgmestre,

Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Francis BEBRONNE, Echevin

Prochaine édition : septembre/octobre 2012 distribué vers le 10 septembre 2012

Date limite de remise des documents : 15 août 2012

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE : HORAIRE D'ÉTÉ

Horaire

Lundi 8h30 - 12h
Mardi 8h30 - 12h
 Mercredi 8h30 - 12h
Jeudi 8h30 - 12h
 Vendredi 8h30 - 12h
 Samedi 9h - 12h (permanence)
(permanence cartes d'ident. électr. uniquement le 1er samedi de juillet (07/07) et 3e samedi d'août (18/08))

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée

- Samedi 21 juillet (fête nationale)
- Mercredi 15 août (assomption)

ETAT-CIVIL Naissances

Elisa GUTIERREZ-BENGOCHEA, rue Cardijn, 4 (23/04)
Jessica DORMANN, route d'Eupen, 123 (27/04)
Kylian HACCOURT, pl. Thomas Palm, 17 (27/04)
Nicolas MARGREVE, rue E. Schmuck, 13 (03/05)
Nina NICOLAS, pl. Thomas Palm, 6/A (14/05)
Ethan CHABOTIER, pl. Thomas Palm, 17/1 (16/05)
Manon CHABOTIER, pl. Thomas Palm, 17/1 (16/05)
Tom HOMBLEU, Runschen, 32/A/3 (16/05)
Inès DEMEUSE, ch. des Passeurs, 7 (24/05)

Mariages

Roger KLEIN et Marie-Paule BECKERS, rue Longue, 2/2 (03/05)
Andreas BROCKHANS et Suzanne SCHINS, route d'Eupen, 109/A (05/05)
Gregory KRICKEL, Eupen et **Esther FORTHOMME**, rue de l'Invasion, 24 (02/06)
Jacquelin THEING KYC et Mireille CRAWFORD, Forges, 113 (09/06)

Décès

Elisabeth MOHR, épouse de Lucien BECKERS, rue de l'Invasion, 34 (22/04)
Marcel BOULANGER, v.f. de Simonne CLOTUCHE, rue du Pensionnat, 7 (02/05)
Joseph WINTGENS, époux de Gilberte PIRENNE, rue Braun, 27/A (02/05)
Karl VENNIX, rue de l'Invasion, 66 (24/04)
Marie JEUNEHOMME, vve de Joseph FABRY, rue du Pensionnat, 7 (10/05)
Marie FABECK, épouse de René LANDERCY, rue du Moulin, 18 (15/05)
Roger RADERMECKER, Médael, 6 (18/04)
Léonie LEMMENS, vve de Ivan PEUTAT, rue du Pensionnat, 7 (16/05)
Rosalie NEULENS, vve de Jean WIERTZ, Heggen, 13 (16/06)

PARUTIONS 2012 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
sept/oct 2012	15-août-12	lundi 10 septembre
nov/déc 2012	15-oct-12	lundi 12 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

Cartes d'identité électroniques belges

Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel **et uniquement les 1er et 3e samedis du mois sauf en juillet-août** (voir ci-dessous).



Attention horaire d'été !

Pour cause de personnel réduit pendant les vacances, les bureaux de l'Administration communale seront **fermés tous les après-midi du 1er juillet au 31 août**.

Il n'y aura pas de permanence le samedi 21 juillet.

En outre, en juillet et août il n'y aura qu'une permanence par mois pour les cartes d'identité électroniques: le 1er samedi de juillet (07/07) et le 3^{ème} samedi d'août (18/08). L'administration fonctionnant en service réduit, il est possible que le temps d'obtention de certains documents soit un peu plus long que durant l'année. Merci de votre compréhension.

OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration communale 087/76.01.10

PERDU à l'église de Membach lors des professions de foi : une croix de communiant en bois. Si vous l'avez trouvée, merci de contacter le 0478/56.56.30 ou l'administration communale.

PERDU le mardi de la kermesse à Baelen : une médaille en métal, de 3-4 cm de diamètre, avec mention « Prix Commandant Fête des 3 Frontières 2007 ». Merci de la rapporter à l'administration communale, qui transmettra.

TROUVÉ sur le parking de la crèche : un porte-clés avec 3 clés et une grenouille en peluche verte. Renseignements à l'administration communale.

REMERCIEMENTS

Je tenais à remercier toutes les personnes qui par un message, une carte ou un cadeau ont pensé à moi en ce beau jour de ma première communion. Encore un grand merci à vous tous.
Vanina Van Brabant et ses parents

Profondément touchés par vos témoignages de sympathie exprimés lors du retour à Dieu de Mme Elisabeth Beckers-Mohr, nous vous remercions de tout cœur pour vos messages de condoléances, votre présence aux obsèques, vos prières, vos dons et vos envois de fleurs dans ces douloureux moments.

Son époux Lucien Beckers Son fils et sa belle-fille ainsi que toute leur famille

Un grand merci pour les félicitations royales ainsi qu'à l'administration communale et membres du collège communal, à tous les membres de famille et amis pour les fleurs, vœux et souhaits qui nous ont été offerts le jour de nos Noces d'Or.

Erich et Margaret Meyer-Droste - Mai 2012

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'Administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **3 €**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 106, 170 ou 210 € selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rrn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (pendant les vacances, permanences le 7 juillet et le 18 août ; pendant l'année, le premier et troisième samedi de chaque mois).

DEPOT DES SACS POUBELLES / PMC / PAPIERS-CARTONS POUR LE RAMASSAGE

Veuillez déposer vos sacs poubelles, ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons, aux jours prévus pour leur collecte, **la veille après 18h ou le jour même avant 6h.**

Ne laissons pas traîner les sacs en bordure de rue plus de temps qu'il ne faut (il s'agit également d'une question d'hygiène publique).

Un quart d'heure pour votre santé

Le Service de Dépistage mobile de la Province de Liège sera dans notre commune les 12 et 13 juillet avec son car «Un quart d'heure pour votre santé».

Il est proposé de réaliser un ou plusieurs tests, afin de détecter certaines maladies ou certains risques:

- Diabète
- Facteur de risque cardiovasculaire
- Insuffisance rénale
- Affections de la prostate
- Cholestérol
- BPCO (bronchite chronique)
- Facteurs de risque de l'ostéoporose
- Andropause

Tous ces tests sont gratuits! Venez nous rendre visite **(rendez-vous obligatoire au 04/237.94.84):**

A MEMBACH: le jeudi 12 juillet
(9h à 12h, 13h à 17h30, 18h à 20h),
parking derrière l'église, rue L. Moray

A BAELEN: le vendredi 13 juillet
(9h à 12h, 13h à 17h30, 18h à 20h),
parking du parc communal

Tontes de pelouses

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses est **INTERDIT durant toute la journée, les dimanches et jours fériés**, ainsi que **les autres jours entre 20h et 8h.**

(article 132.6 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal)



Elections du 14 octobre 2012

Vous êtes citoyen baelenois de 18 ans ou plus et vous souhaitez vous rendre utile au processus démocratique ? Ceci vous concerne !

Le dimanche 14 octobre 2012 le matin, 5 bureaux de vote seront installés à Baelen et à Membach pour permettre à chacun d'exprimer son choix quant aux candidats conseillers communaux et provinciaux. Ensuite, l'après-midi, 2 bureaux de dépouillement travailleront afin d'obtenir les résultats du scrutin communal, et 2 autres bureaux dépouilleront à Limbourg les urnes du scrutin provincial.

Ces bureaux sont constitués chacun d'1 président(e), d'1 secrétaire et de 4 assesseurs. Cela signifie qu'au total, l'administration communale a besoin de 7 présidents, 7 secrétaires et 28 assesseurs effectifs pour les bureaux de Baelen, et de 2 présidents, 2 secrétaires et 8 assesseurs effectifs pour le dépouillement à Limbourg, afin d'assurer le bon déroulement des élections.

Nous vous invitons à vous manifester dès maintenant si l'un de ces rôles vous intéresse. Vous pouvez vous adresser à Mmes A. BOVY (087/76.01.16 – anne.bovy@baelen.be) ou C. PLOUMHANS (087/76.01.10 – secretaire@baelen.be).

C. PLOUMHANS,
Secrétaire communale

■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/71.32.91) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités...

Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou à Francis Bebronne (tél 0479/26.95.41) qui gère la coordination.

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

■ Le portail du surendettement

A l'heure où on parle sans cesse de crise, de se serrer la ceinture, ... un portail du surendettement de la Wallonie www.wallonie.be/surendettement a été mis en place. Ce site est accessible à tout public et pas uniquement aux personnes surendettées. Il poursuit 3 objectifs : prévention, information et partage. Il se veut convivial, professionnel et facile d'accès. L'utilisateur du site est guidé au départ de ses propres interrogations et au bout de quelques clics, il doit pouvoir trouver une réponse. L'utilisateur peut aussi interroger le gestionnaire par mail et obtenir un complément d'informations. Nous vous invitons à visiter ce nouveau site afin de trouver informations et conseils.

■ Des travaux au centre de Baelen

Après les travaux de construction du demi-échangeur de l'autoroute, qui ont nécessité la fermeture de la voirie à Néréth durant plusieurs mois, c'est un autre axe de circulation important qui sera bientôt fermé. En effet, dès le 1^{er} août, **la voirie sera fermée à Oeveren**, pour permettre la finalisation des travaux d'égouttage liés à l'extension du zoning industriel. La circulation sera déviée vers Néréth. Attention, les bus seront également déviés de leur itinéraire habituel durant toute la période des travaux, prévus pour 2 mois.



■ Au Foyer Culturel aussi

Depuis le mois de juin, le Foyer Culturel est lui aussi en travaux. En effet, après 30 ans de bons et loyaux services, le plafond et l'éclairage avaient besoin d'une rénovation en profondeur. La salle sera donc inaccessible pendant tout le mois de juillet.

■ Kermesse de Baelen

Début juin a eu lieu la traditionnelle journée de la société de tir Saint Paul, qui clôturait comme d'habitude la kermesse du village. Une société toujours aussi populaire, qui accueillait cette année avec fierté pas moins de 22 nouveaux membres ! Et le sort a voulu que le nouveau roi de la Saint Paul soit l'un d'eux : Arno Gustin succède ainsi à son papa, qui avait eu cette chance il y a quelques années.

C'est donc lui qui a ouvert le bal, après le traditionnel jeu du drapeau du mardi.



■ Stages de conduite pour jeunes conducteurs

Cette année encore, la commune de Baelen continuera à aider financièrement les jeunes conducteurs désireux de participer à un stage de conduite défensive. Ces stages ont pour but d'aider à mieux comprendre les difficultés de la conduite automobile et de découvrir des techniques simples pour mieux gérer les situations dangereuses au volant.

Les formations, coordonnées par l'asbl « Forum permanent des politiques de la Jeunesse dans l'arrondissement de Verviers », seront dispensées par l'école Peugeot de Maîtrise automobile à Malmédy. Elles durent une demi-journée, pendant laquelle les stagiaires sont entourés de professionnels. En 2012, elles auront lieu les samedis 29 septembre après-midi et 13 octobre en matinée, sur une des pistes d'entraînement de l'Ecole de pilotage à Spa-Francorchamps.

La commune de Baelen prend en charge une partie du coût de la formation, à hauteur de 30€ par participant. Le prix de cette demi-journée de stage pratique est fixé à 58€, prime communale déduite. Sachez que certaines compagnies d'assurance et certaines mutualités interviennent également, soit en remboursant une partie du montant de l'inscription, soit en accordant des réductions aux jeunes affiliés ayant suivi ce type de stage.

Les personnes susceptibles de participer à ces stages ont été averties personnellement. Si toutefois vous n'êtes plus en possession du talon d'inscription, vous pouvez contacter l'administration communale pour vous inscrire. Ne tardez pas, le nombre de places est limité !



Conditions de participation au stage et à l'octroi du subside de la commune de Baelen :

- Être détenteur d'un permis de conduire B
- Avoir entre 18 et 23 ans et avoir obtenu son permis en 2010, 2011 ou 2012
- Être résident sur le territoire de la commune de Baelen à la date du 01/01/2012.

■ Bien vivre chez soi

Vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap ? Vous rencontrez des difficultés liées à une perte de mobilité ou d'autonomie mais vous voulez continuer à vivre chez vous ? « Bien vivre chez soi » vous aide à mettre en place un accompagnement adapté à vos besoins tout en prenant en compte vos capacités, vos déficits, vos habitudes, votre projet de vie et votre environnement. « Bien vivre chez soi » :

- vous informe sur les services et les aides existants,
- vous donne des conseils et assure un suivi en matière d'aménagement de domicile et d'aides techniques.

www.bienvivrechezsoi.be

■ Les scouts et les guides belges partent en camp !

L'été arrive. Scouts et guides s'apprentent à partir en camp. Il est probable qu'un ou plusieurs groupes scouts ou guides issus d'une des cinq fédérations belges s'installent dans la commune. Ils mettront tout en œuvre pour que la cohabitation avec les riverains soit positive. Pour beaucoup de jeunes, le camp n'est pas seulement un moment mémorable, il est aussi une expérience d'apprentissage et de vivre ensemble, dans le respect de chacun, de l'environnement et du voisinage. Chaque mouvement scout ou guide accompagne chaque année autant que possible les jeunes dans cette démarche éducative.

Pour se connaître au mieux, une « charte pour les camps » a été élaborée par le Ministre des Pouvoirs locaux, les Mouvements de jeunesse francophones et l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Vous pouvez la découvrir sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie www.uvcw.be.



■ Test du plan d'urgence communal

Jeudi 14 juin, la commune a procédé à un exercice de test du plan d'urgence communal. Cette simulation de catastrophe a été mise sur pied pour permettre aux services concernés de s'entraîner à faire face à un réel accident. C'est aussi l'occasion de constater l'efficacité des schémas prévus et la gestion de l'événement.

Comme ce serait le cas en situation réelle, c'est le Bourgmestre qui a déclenché le plan d'urgence et a réuni le comité de coordination. Le plan d'urgence, son schéma d'alerte, le matériel disponible et les procédures ont donc été testés. Le bilan global de ce test est positif : sur les 16 membres du personnel à rappeler en cas de crise, 11 ont répondu au premier appel. Le local, le matériel et les connections mis à disposition se sont avérés suffisants, et le comité de coordination a été opérationnel dans un laps de temps très court.

Des exercices de ce type seront régulièrement organisés afin que la commune soit bien préparée en cas de réelle catastrophe. Pour rappel, comme toutes les communes de Belgique, Baelen dispose d'un plan d'urgence et d'intervention. Approuvé par le Gouverneur de la Province de Liège en 2009, il permet de mobiliser rapidement les secours, coordonner les interventions et gérer au mieux toute situation de crise.

Votre voyage perturbé à cause d'un passeport défectueux ?

Suite à un défaut de fabrication dans votre passeport, votre voyage ne s'est pas passé comme prévu et vous estimez avoir subi un préjudice :

- vous avez dû reporter votre départ ou annuler votre voyage
- vous êtes resté coincé à l'étranger dans l'attente d'un nouveau passeport
- vous avez dû interrompre votre voyage et rentrer chez vous

Vous pouvez dans ce cas demander au SPF Affaires étrangères un **dédommagement financier** pour le préjudice subi.



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Plus d'informations au guichet passeport ou sur :
www.dedommagementpasseport.be

SOYONS SOLIDAIRES VAGUE DE CHALEUR : QUELQUES CONSEILS

En présence d'une vague de chaleur ou de pics d'ozone, soyez attentifs aux personnes de votre entourage et particulièrement aux personnes les plus sensibles

Quelques conseils

Lors de vagues de chaleur et de pics d'ozone:

- buvez beaucoup d'eau contenant des sels minéraux (eau minérale, bouillon froid,...). Evitez l'alcool et les boissons sucrées
- restez à l'intérieur, particulièrement en cas de pics d'ozone
- fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et aérez pendant la nuit, quand les températures sont retombées
- cherchez l'ombre et les endroits frais
- si vous devez fournir des efforts intenses, prévoyez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures
- n'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement.

BEBES, ENFANTS EN BAS AGE

- ne laissez pas un bébé ou un enfant dans une voiture
- protégez-les du soleil (chapeau, tee-shirt, crème solaire).

PERSONNES AGEES

- Rappelez-vous que les personnes isolées et/ou âgées de votre quartier nécessitent davantage d'attention par temps chaud.

Apprenez à repérer les troubles liés aux fortes chaleurs et réagissez rapidement en cas de: douleurs musculaires, crampes, spasmes, faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements.

Les troubles liés aux pics d'ozone: essoufflement lié à des problèmes cardiaques et/ou respiratoires, irritation des yeux, maux de tête, maux de gorge.

le "coup de chaleur": l'organisme ne parvient plus à contrôler sa température, qui peut dépasser les 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, un coup de chaleur peut entraîner la mort.

QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE ?

Prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde.

Si la personne est confuse et présente une température anormalement élevée : appelez immédiatement le 100 ou le 112.

Et de toute façon, en attendant le médecin :

- mettez la personne au repos dans un endroit frais, offrez-lui de l'eau et humidifiez ses vêtements

Le parc d'activités économiques Eupen – Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI+ (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers

SPI+ - Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE
Tél. : 04/230.11.11 - Fax : 04/230.11.20 - www.spi.be

DONNONS VIE A L'EAU ! Projets de plans de gestion - Enquête publique

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du 11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be.

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGRNE, soit via le site internet, soit par courriel à eau@spw.wallonie.be, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGRNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.
Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

Une séance de clôture sera organisée dans votre commune

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre Administration communale.

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

Donnez-nous votre avis !

Si vous cherchez du travail

Un classeur contenant les offres d'emploi du FOREM est mis à la disposition du public au bureau de l'A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) situé Rue de la Régence 6. Vous pouvez les consulter pendant les heures d'ouverture (en juillet-août, le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf du 9 au 20 juillet).

Vous pouvez y consulter des affichettes très détaillées (profil, compétences requises, type de contrat, coordonnées de l'employeur,...). Elles sont mises à jour quotidiennement.



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

Attention ! Horaire d'été

Durant les mois de juillet et d'août, le bureau de l'ALE sera ouvert uniquement le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Il sera fermé du 18 au 29 juillet.

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
Claudine.Bebonne@publink.be



Horaire d'été Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h
Mercredi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h
Vendredi	8h30 - 12h

Pas de permanence à Baelen en juillet et en août

Place des Combattants 21
B-4840 Welkenraedt
Tél. : **087/69.32.00** - Fax : **087/69.32.09**



Poste de Police de Baelen

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30
Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00
1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

Tél. : 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)

En cas d'urgence, formez le 101

Conseiller énergie

Roland Fanielle est présent à la commune les semaines paires de 8h45 à 17h (sauf le vendredi après-midi), idéalement sur RV au 087/76.01.41 ou par mail : roland.fanielle@gmail.com. Il sera absent la première semaine de septembre.
Stéphane Dohogne est disponible tous les mercredis de 9h à 12h dans les bureaux du CPAS, sur son GSM : 0492/76.88.08 ou par mail : stephane.dohogne@commune-plombieres.be

Monsieur Dohogne peut également vous recevoir lors des permanences spéciales à l'administration communale de Baelen, au service population, ou à Welkenraedt et à Plombières !!!
N'hésitez pas à vous déplacer dans les communes voisines...

Date des permanences spéciales du tuteur énergie, Dohogne Stéphane, les samedis:

Baelen	Welkenraedt	Plombières
28 juillet 2012	25 août 2012	29 septembre 2012
27 octobre 2012	24 novembre 2012	29 décembre 2012



Quand je passe
à la Maison de l'Emploi,
c'est avec ma JOBPASS !

Agenda de juillet à septembre 2012

8 SEMAINES POUR L'EMPLOI

Module de recherche active d'emploi de 2 mois et demi, comprenant la familiarisation avec les outils et les méthodes de recherche de recherche (CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche,...) et un stage en entreprise permettant de se mettre valeur sur un lieu de travail.

Séances d'information

en août et début septembre à la Maison de l'Emploi.

Inscriptions demandées au 087/693 200

Début de la formation en septembre

Du 2 au 6 juillet 2012, au CPAS de Welkenraedt, **INITIEZ-VOUS**

À L'INFORMATIQUE : manipulation de la souris, du clavier, navigation de base sur Internet et envoi du courriel, usage recherche d'informations sur Internet, initiation aux fonctions de base du système d'exploitation, usage simplifié du traitement de textes. Inscription obligatoire auprès de Manon Vaderheyden. manon.vanderheyden@cpas-welkenraedt.be
Tel : 087/324139 Gsm : 0473/710166

INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS

Quelle formation me permettra d'atteindre mon objectif professionnel ? Quelle formation choisir ? ...
par le Carrefour Emploi Formation

Permanences mensuelles à la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières et Baelen sur rendez-vous uniquement au 087/693 200 – pas de permanences pendant les vacances scolaires

AIDE À LA CONSTRUCTION DU CV ET DE LA LETTRE DE MOTIVATION

Atelier collectif par le Carrefour Emploi Formation

Permanences mensuelles à la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières et Baelen. Inscriptions demandées au 087/693 200

AGENCE WALLONNE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – A.W.I.P.H.

Entretiens individuels, inscription, informations sur les aides,...

Permanences mensuelles à la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières et Baelen sur rendez-vous uniquement au 087/693 200

VOUS DÉSIREZ APPRENDRE OU PERFECTIONNER VOS LANGUES ?

Grâce à Wallangues.be, à votre domicile, vous aurez la possibilité d'apprendre gratuitement une ou plusieurs langues (néerlandais, anglais, français et allemand).

Séance d'information Jeudi 6 septembre 2012 à 18h au Forum des Pyramides à Welkenraedt

POUR VOS QUESTIONS DE MOBILITÉ, PENSEZ CO-VOITURAGE : WWW.VERVIERSCOVOITURAGE.BE

De chez vous, il vous est possible de vous inscrire, vous ré-inscrire ou mettre à jour votre dossier directement en ligne via notre site www.leforem.be

Depuis peu, se réinscrire comme demandeur d'emploi est également possible via le numéro de téléphone gratuit 0800/93 947. C'est simple et rapide.

Les permanences à Plombières et à Baelen sont suspendues pendant les vacances scolaires. Dès le mois de septembre, rerouvrez-les tous les mardis de 9h00 à 12h00 au CPAS, place du 3^{ème} Millénaire à Plombières et tous les vendredis de 9h00 à 12h00 dans les locaux de l'Agence Locale pour l'Emploi, rue de la Régence, 6 à Baelen

COMMENT SIGNALER UNE PANNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Jusqu'à présent, pour signaler la panne d'un luminaire d'éclairage public dans notre commune, vous faisiez appel en priorité aux services communaux ou à la police.

Désormais, vous pourrez le faire directement sur Internet !

En effet, en collaboration avec ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, nous nous sommes dotés d'un outil de signalement des pannes d'éclairage public. Grâce à un système de cartographie informatisée, nous accédons désormais en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité. Nous pouvons ainsi gérer chaque luminaire de manière individualisée.

ORES a entamé une campagne pour identifier chacun des luminaires ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une plaquette signalétique. Celle-ci porte un numéro unique pour chaque luminaire.

La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou encore sous forme d'étiquette autocollante.

L'identification se présente toujours comme suit:

Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1. Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ou à défaut, la rue, le numéro où il se trouve.
2. Vous rendre sur le site internet www.ores.net, à la rubrique Signaler un lampadaire en panne, compléter les informations et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

Vous n'êtes pas connecté à Internet ?

Qu'à cela ne tienne, il vous suffit d'appeler :

- le centre d'appels d'ORES au 078/78.78.00
- ou les services communaux au 087/76.01.10.

Grâce à ce nouveau service en ligne, notre ambition partagée avec ORES est de vous offrir une qualité de service encore meilleure. Nous comptons sur votre collaboration pour que ce système encore débutant se mue en véritable succès. Vous participerez ainsi activement à un meilleur cadre de vie pour tous.

Merci d'avance !

Roland FANIELLE (conseiller énergie)



602 / 00123

Numéro
d'identification
de notre commune

Numéro d'identification
du luminaire

N'abandonnez pas votre maison



Même s'il ne s'agit que de quelques jours, voire d'une simple excursion, deux précautions valent mieux qu'une pour éviter les mauvaises surprises au retour. En effet, le cambriolage est souvent mal vécu par les victimes, qui ressentent cette intrusion et la fouille de leurs effets personnels comme une violation de leur vie privée. Pour éviter cela, avant de partir, voici quelques mesures qui peuvent être prises de manière à dissuader le cambrioleur ou, en tout cas, compliquer et retarder au maximum son intrusion dans le domicile.



Vous veillerez naturellement à prendre les précautions élémentaires en cas d'absence, même limitée dans le temps : portes et fenêtres fermées, et pas de clé sous le paillason. Le plus souvent, les vols dans les habitations se commettent pendant la journée et en début de soirée. Les rôdeurs cherchent à repérer les maisons dont les occupants sont absents. Afin de réduire au maximum le risque d'être cambriolé, il faut donner l'impression que la maison est occupée : demandez à quelqu'un de fermer vos rideaux ou volets le soir et de les ouvrir le matin, ne laissez pas de mot sur la porte, de boîte aux lettres qui déborde, pensez à programmer l'allumage automatique de certaines lampes ou de la radio, ...

Pendant les vacances, coopération et vigilance entre voisins sont de mise. Les habitants du quartier auront vite repéré une situation suspecte : rôdeurs, véhicule inhabituel qui effectue des passages fréquents, ... Dans ce cas, ils peuvent aider la police en relevant des éléments pertinents (marque, type, couleur, numéro d'immatriculation des véhicules, description des personnes), ou former le numéro d'urgence « 101 » pour une intervention immédiate.

Le conseiller en techno-prévention est un policier spécialement formé aux différentes techniques prisées par les cambrieurs. Il se rend à votre domicile, sur rendez-vous, et procède à une analyse globale de votre quartier et de vos habitudes, puis examine le bâtiment dans les moindres détails. Une fois les points faibles découverts, il propose des solutions pour y remédier. Il suffit parfois de peu de choses pour améliorer la sécurité d'une habitation !

Le conseiller peut également donner des conseils en matière de protection électronique, si vous envisagez le placement d'une alarme. Il est aussi au courant des primes qui existent et des conditions de leur obtention. La Zone de Police dispose, à l'Antenne d'Aubel, d'un local techno-prévention où vous pourrez voir les derniers systèmes en matière de sécurité (alarme, vitre anti-effraction, ...) et recevoir des explications sur leur fonctionnement. L'accès à ce local est ouvert à tous les habitants de la zone durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h (jeudi jusqu'à 19h).

Antenne de police d'Aubel :

Place Albert 1er, 4880 Aubel – Tél. 087/306.320



La durée d'une visite dépend naturellement de la taille, de l'architecture et du caractère de l'immeuble. Pour une maison unifamiliale, il faut compter une à deux heures. Ce service, fourni par votre zone de police, est gratuit et absolument non commercial. Il n'implique donc aucune obligation ultérieure. Vous restez libre d'appliquer ou non les conseils qui vous seront prodigués. N'hésitez pas à faire appel à ce service gratuit, il peut vous éviter bien des ennuis !

Histoire de la Techno-prévention

Les premiers pas d'une politique de prévention des cambriolages datent des années 1990. C'est de cette époque que datent les premières études visant les causes de la criminalité et les *modus operandi* des cambriolages.

Il était évident que les études seules n'auraient pas d'influence sur la baisse de la criminalité et, de plus en plus, on a commencé à donner des conseils en matière de sécurité aux habitants, gérants d'immeubles, commerçants... La Techno-prévention était née.

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque érigea une cellule de prévention au sein de son département, l'actuel SPP (Secrétariat Permanent à la Prévention). Ce service d'appui fédéral met à disposition des moyens permettant de mener une politique de prévention structurée. Des formations de Conseiller en Techno-prévention furent organisées pour les policiers désireux de se spécialiser. Il y a actuellement un ou plusieurs policiers qui occupent cette fonction au sein de chaque zone de Police.

3. La surveillance de votre habitation

La police propose également un service de veille durant votre absence. Régulièrement, pendant vos vacances, des patrouilles passeront et effectueront une visite extérieure de l'habitation, de jour comme de nuit. Au cas où il y aurait malgré tout un problème, l'inspecteur qui assure la surveillance avertira la ou les personnes de contact pour faire le nécessaire afin de sécuriser l'immeuble.

Pour bénéficier de ce service, il faut en faire la demande, grâce à un formulaire disponible auprès de l'antenne de police ou à télécharger sur le site de la zone de police du pays de Herve (www.police-paysdeherve.be/policeveille.pdf). Pour des raisons évidentes de sécurité, le formulaire complété devra être remis par la personne qui effectue la demande, directement à l'antenne ou au poste de police, au moins une semaine avant votre départ. Attention, aucune demande ne peut se faire par courrier, mail ou par fax !

4. L'enregistrement de vos biens

Si vous avez chez vous des objets de valeur, soyez prévoyant... faites enregistrer vos biens. Vérifiez les clauses de votre contrat d'assurance et prenez toutes les précautions nécessaires pour protéger vos objets de valeur : photographiez-les, enregistrez les numéros de série et les marques particulières des objets et du matériel électronique. Dressez-en une liste que vous conserverez précieusement. Si vous disposez d'un coffre à la banque, vous pouvez y stocker vos biens le temps de votre absence.



Faites marquer les objets de grande valeur. Il existe des firmes spécialisées dans ce domaine. Le marquage n'altère en rien la valeur des objets, mais en cas de vol il facilite la déclaration, vous donne plus de chances de les retrouver et en facilite la restitution. Vous pouvez également trouver des sets de marquage chez les serruriers qualifiés. Ils vous permettront d'indiquer vous-même un code sur vos biens. Afin d'éviter toute confusion, il vaut mieux utiliser un marquage uniforme. Commencez par exemple le code avec le caractère P de « prévention » et finissez-le par le C « criminalité ». Entre ces deux caractères, indiquez votre numéro d'inscription au registre national (P54032820123C).

5. L'installation d'un système d'alarme

La commune de Baelen offre une prime pour l'installation de certains systèmes d'alarme, sous certaines conditions. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service urbanisme ou sur le site internet communal (www.baelen.be)

Une réduction d'impôt est également possible pour les dépenses relatives à la protection des habitations contre le cambriolage : vous pouvez consulter le site www.besafe.be, qui fournit de très nombreuses informations sur la prévention de la criminalité et sur la politique fédérale et locale en matière de sécurité.

L'installation, l'entretien et l'utilisation des systèmes d'alarme sont réglementés. Ainsi, ils doivent être installés uniquement par une entreprise de sécurité agréée ou vérifiés avant la première mise sous tension. L'utilisateur doit en outre conclure un contrat d'entretien avec une entreprise agréée. Ce contrat prévoit au moins un entretien annuel de l'installation. Tout système d'alarme doit aussi être déclaré à l'un des points d'accueil de la zone de police. N'oubliez pas de prévenir la Police en cas de changement !

Poste de Police de BAELEN

Rue de la régence, 1, 4837 Baelen

Tél. : 087/76.66.71

Fax : 087/76.66.72

Ouverture des bureaux du poste de police de Baelen :

Lundi, Mardi, Jeudi de 09h30 à 11h30

Mercredi et vendredi de 15h à 17h

1er et 3^{ème} Samedi du mois de 09h30 à 10h30

MEMBACH : (ancienne Administration communale, pl. Th. Palm 15)

- Tél. : 087/74.24.58

Ouverture : Uniquement les 1^{er} et 3^{ème} Samedi du mois de 11h à 12h

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Police de Welkenraedt. Une permanence zonale est également assurée à l'Antenne de HERVE, de 07h à 19h (en semaine) et de 08h à 15h (samedi et jours fériés).

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

Ecole communale de Baelen et Membach

CHOISIR L'ÉCOLE DU VILLAGE !

À BAELEN ! ... À MEMBACH !

Pour votre enfant, c'est choisir de le voir grandir, entouré d'une équipe éducative dynamique, accueillante, professionnelle et responsable, soucieuse du développement intellectuel et personnel de chaque élève.

Pour votre enfant, c'est choisir l'école au centre du village, celle de son milieu de vie, avec ses voisins et amis où règne un climat de confiance et de convivialité dès le premier jour.

Pour votre enfant, c'est choisir un enseignement exigeant basé sur le sens des apprentissages et sur la pédagogie participative et constructiviste dès l'école maternelle.

... et c'est aussi en plus...

- **L'apprentissage précoce de l'allemand** en ateliers vivants dès la 2^{ème} maternelle et à l'école primaire à raison de 2 périodes au degré inférieur, 3 périodes au degré moyen et 5 périodes au degré supérieur.

- **L'intérêt constant face au développement corporel et sportif** pour chacun des élèves:

- organisation de cours **d'éducation physique** (2 périodes en primaire) et de cours de **natation** (+/-14 séances + obtention de brevets).
- Activités de **psychomotricité** organisées en maternelle.
- Participation à plusieurs **activités sportives**, (tournoi d'unihoc, course d'orientation, cross d'endurance, habileté à vélo, défi sportif ...).

- Du **sport pour les élèves du degré supérieur**, avec la participation de clubs voisins (volley, step-aérobic, basket, karaté) : « **Mon club, mon école** » organisé sur le temps de midi et après journée.

- Un projet alimentaire durable basé sur la **sensibilisation à l'alimentation équilibrée** (appropriation de la pyramide alimentaire) et sur l'apprentissage d'habitudes alimentaires saines (projet inscrit au Projet d'établissement).

Depuis l'an passé, l'école de Baelen est équipée d'un nouveau « restaurant » scolaire.

Des cuisines flambant neuves desservent les 2 implantations.

- Le passage de l'**Apper** (cours de **sécurité routière**) et la participation d'une équipe active de l'IBSR (mise en situation grâce au traçage d'une piste mobile de circulation et exercice de circulation en milieu réel pour cycliste),

- Installation et utilisation d'**espaces informatiques** (Cyberclasse) et de 3 tableaux interactifs au degré supérieur.

- Le passage hebdomadaire de toutes les classes à la **bibliothèque communale** pour le prêt gratuit de livres, et participation active de toutes les classes à La Fureur de Lire.

- Le développement de la **curiosité intellectuelle** (organisation de classes « vertes » dans les 2 implantations, visites d'expositions, sorties culturelles...)



- Le choix d'**options philosophiques** : morale laïque, religion catholique, protestante, ...

- La sensibilisation aux problèmes de l'**Environnement** et ce, à travers des projets citoyens (participation au projet compost, la chasse au gaspi, tri des déchets, utilisation de fontaines à eau...)

- Des **rencontres intergénérationnelles** à la maison de repos de Membach avec nos enfants de l'école maternelle et primaire du village.

- La collaboration avec des partenaires : le centre **P.M.S.** de Verviers, l'**I.M.S.** de Welkenraedt, le **CPAS** de Baelen, l'**Association des Parents de Membach** et le soutien de **logopèdes** (en-dehors des périodes d'apprentissages).

- Des liens avec le **secondaire** (partenariat avec Don Bosco dans le projet « Aménagement de la cour de l'école de Baelen et de ses abords » ; visite et rencontre avec les professeurs et les élèves du secondaire lors d'une journée à l'Athénée de Welkenraedt et à l'école de Don Bosco ; participation à Technitruck ; participation à la journée des métiers techniques en pénurie à l'IPES de Verviers).

DES SERVICES

- Des garderies ; le matin dès 7h30 et le soir jusque 18h
- Une « aide aux devoirs » de 16h à 16h30
- Des repas chauds et équilibrés préparés dans nos cuisines. (Le potage est offert gratuitement aux élèves dinant à l'école).
- Une gourde offerte aux nouveaux inscrits afin de limiter les déchets.
- Un « espace repos » aménagé pour les petits.
- L'accompagnement et la collaboration de puéricultrices.
- La gratuité des cours de natation en 1^{ère} année. (Un bonnet de bain est offert à chaque enfant dès la 1^{ère} primaire.)

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez vous adresser à l'école à la direction :

Madame J.Giet-Davenne
Ecole communale fondamentale
Tél : 087/762 832.

de BAELEN
1, rue de la Régence

de MEMBACH
-Place Th.Palm, 15
-rue Albert 1^{er}, 23 (maternelles)

« ...A nous d'aider l'enfant à se construire, à exister progressivement en dehors de nous. A nous de lui donner les moyens d'échapper à toutes les formes d'emprise, pour apprendre à penser par lui-même. ... »

Ph. Meirieu

Le pont de Perkiets à Membach

Tout qui emprunte la rue de l'Invasion pour se rendre à Goé ou Jalhay passe inévitablement sur le pont surplombant la Vesdre à Perkiets.

Ce pont en a remplacé un autre qui, lorsqu'il était utilisé, a été le témoin de plusieurs accidents. En témoignent les deux relations qui suivent.

Interdit aujourd'hui à la circulation routière, ce pont existe encore en bordure de la forêt, juste derrière la friterie de Perkiets.

I.- Une information extraite du journal L'Avenir du Luxembourg fait mention d'un accident survenu en cet endroit début mai 1914. Sous le titre **Une auto dans la Vesdre**, l'article de presse nous apprend que : MM. Goubille, maître ouvrier à Goé, Vercknocke, restaurateur à Béthane, et la basse, Marcel Klinkenbergh, musicien très connu dans la région verviétoise, faisaient une excursion dans une auto conduite par M. Goubille, lorsque, près de la station de Membach, à la courbe qui précède le pont jeté sur la Vesdre, la voiture dérapa et renversa le garde-fou qui borde la route. La voiture tomba à l'eau d'une hauteur de six mètres, entraînant MM. Goubille et Klinkenbergh, tandis que M. Vercknocke avait pu sauter sur la chaussée. M. Klinkenbergh fut retiré de l'eau par des passants et en fut quitte pour un bain froid, mais M. Goubille a l'épaule droite luxée et de nombreuses contusions.

La photo jointe ne serait-elle pas à mettre en rapport avec ce fait divers ? Dans le cas contraire, un amateur de véhicules anciens pourrait-il dater ce document photographique en identifiant la marque de cette auto ?



Voiture dans la Vesdre en mai 1914 ?

Accident survenu en février 1954



Vue du parapet en 2012



II.- Une seconde information intitulée **Une camionnette tombe dans la Vesdre à Membach** paraissait, en février 1954, dans un journal local. Y était relaté un accident mortel survenu en ces mêmes lieux : La camionnette s'était engagée sur le pont lorsque le véhicule dérapa sur la neige glissante, défonça le parapet et tomba lourdement dans la Vesdre. Des débris de la camionnette abîmée par les grosses pierres se trouvant dans le lit de la rivière, on tenta de dégager le conducteur.

Hélas ! les secours ne furent plus d'aucune utilité pour lui. Près de 60 ans plus tard, cet accident tragique qui avait coûté la vie à un entrepreneur baelenois, Monsieur René Massenaux, père de neuf enfants, est encore bien ancré dans la mémoire de ses enfants et petits-enfants ainsi que de nombreux habitants de la commune.

A. Hauglustaine, C. Meessen

L'emploi des langues à Baelen au fil des siècles

FIRMIN PAUQUET : EVOLUTION LINGUISTIQUE À BAELEN-MEMBACH (2^e PARTIE).

4. Royaume de Belgique

4.1 Mesures législatives.

Le 16 octobre 1830, le gouvernement provisoire prend un arrêté tenant compte de ce que :

- 1° le principe proclamé de la liberté de l'emploi des langues présuppose que chaque citoyen doit pouvoir utiliser la langue qui lui convient selon ses intérêts et habitudes ;
- 2° considérant que les langues flamande et allemande pratiquées varient d'un endroit à l'autre, de sorte qu'il est impossible de publier les lois et arrêtés en flamand et en allemand ;
- 3° qu'une traduction sera prévue pour les publications par voie d'affiche ;
- 4° que pour les contacts avec les administrations chaque citoyen pourra utiliser le français, le flamand ou l'allemand à son choix.

Le Congrès National décide le 17 novembre 1830 qu' « une traduction allemande des lois et arrêtés sera assurée pour les communes où cette langue est parlée », disposition confirmée par la loi du 19 septembre 1831.

Mais après la cession du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Est de la province de Limbourg au roi des Pays-Bas en 1839, la loi du 28 février 1845 ne prévoit plus qu'une traduction flamande !

4.2 Recensements linguistiques avant 1914.

Lors du premier recensement linguistique de 1846, les habitants des anciens bans « flamands » du duché de Limbourg ne savent guère comment qualifier leur « plattdütsch ». Les uns le qualifient de « flamand » surtout au Nord, mais aussi à Baelen (59%), tandis que d'autres le déclarent « allemand », comme à Membach (80%) ! Jusqu'à la première guerre mondiale, l'allemand reste majoritaire dans toutes les communes du doyenné, même si le Français gagne manifestement du terrain : Baelen 32%, Membach 20% en 1910. Les nécessités économiques jouent évidemment un rôle important : la population ouvrière de Baelen est plutôt tournée vers Dolhain, tandis que celle de Membach l'est vers Eupen. Dans ces deux communes la francisation relative n'est pas influencée par une immigration de fonctionnaires wallons comme dans certains villages voisins devenus centres ferroviaires importants : Welkenraedt, Plombières, Montzen.

4.3 Création du doyenné de Montzen, 1888.

Le 29 mai 1888 l'évêque de Liège décide de créer un doyenné de langue allemande, dont le siège est fixé à Montzen. Ce doyenné est formé de 7 paroisses du doyenné d'Aubel et 4 du doyenné de Limbourg, dont Baelen et Membach. La raison explicitement invoquée est la nécessité de l'emploi de l'allemand comme langue du culte. Ceci n'exclut nullement l'emploi du français. Ainsi, le Vicaire général Jean Martin Herzet répond positivement en 1909 au souhait de la minorité francophone de Moresnet-Neutre de voir célébrer une messe en français le dimanche.

4.4 Presse germanophone.

La presse germanophone régionale favorise naturellement le maintien de la langue allemande.

De 1848 à 1951 : à Aubel « Die fliegende Taube »,

de 1886 à 1935 : à Dolhain « Das freie Wort » devenu « Freie Presse »,

de 1903 à 1914 : à Welkenraedt « Das Grenz-Echo » publié par un éditeur originaire de Kettenis.

L'obligation scolaire n'existant pas en Belgique avant la mise en œuvre de la loi du 19 mai 1914, l'influence de la presse est relativement limitée, le nombre d'analphabètes demeurant important. Au recensement de 1866, on en enregistre 35% à Membach et 55% à Baelen !

« Die fliegende Taube », est ardemment belge et catholique de conviction ; elle ne manque pas de fustiger l'arrogance prussienne après 1870. Ces journaux ne paraîtront pas au cours des deux occupations allemandes. Cette conviction est à l'image de la majorité de la population et de ses mandataires.

4.5 Associations de défense de la langue allemande.

Un de nos grands historiens, Godefroid Kurth (* Arlon 1847, + 1915), professeur à l'Université de Liège, publie à Arlon et Aubel en 1896 une étude consacrée aux Belges germanophones, « Das Deutsche Belgien ». Il défend aussi leurs droits dans la presse : « Le Patriote » des 2 et 3 janvier 1896. En 1905 est fondé à Montzen un « Deutscher Verein für die Provinz Lüttich » à l'initiative du Montzenois Henri Bischoff (*1867, +1942), professeur à l'Université de Liège (1895-1920).

Les associations d'Arlon et de Montzen agissent de concert en 1905 au Parlement pour obtenir l'extension à l'allemand des dispositions en faveur du flamand des lois de 1878 quant à l'administration et 1889 quant à la justice. Mais en vain.

4.6 La guerre de 1914-1918.

Après l'invasion du 4 août et la conduite inqualifiable des armées allemandes, marquée par les massacres de civils, les incendies face à une résistance belge inattendue, allaient provoquer en Belgique une aversion profonde contre l'envahisseur, de façon bien marquée en Belgique germanophone, où l'allemand n'était plus que la langue de l'ennemi ! Avec un manque total de psychologie, les autorités d'occupation imposent leur langue dans les écoles primaires du doyenné de Montzen où l'obligation scolaire est introduite, même si ce l'est en application d'une loi belge du 15 juin 1914. Par arrêté du 22 avril 1916, l'occupant définit le territoire germanophone en Belgique puis impose l'allemand comme langue administrative le 2 septembre 1916. La population, elle, n'est pas disposée à accepter de l'occupant ce qu'elle n'a pu obtenir des autorités belges !!

4.7. Situation après 1919.

Après la libération, le sentiment patriotique belge se développe d'une façon inconnue antérieurement. Une polémique de presse s'engage entre « La Libre Frontière » publiée par l'imprimeur welkenraedtois Adrien Bertels, qui veut bannir l'allemand de l'école et de l'église, et la « Fliegende Taube » qui maintient sa position de défense de la langue régionale, distinguant clairement langue et Etat. Certains, dont le germaniste montzenois Langohr (*1875, +1950), professeur à l'Athénée de Tongres, optent pour l'introduction du flamand. Cette option ne rencontre guère de sympathie : les centres flamands sont éloignés et pendant la guerre plusieurs dirigeants flamands se sont compromis avec l'occupant.

Lors de l'assemblée des chorales du doyenné de Montzen le 26 septembre 1919, la plupart des chorales appartenant un programme de chants profanes français. Seules les chorales de Membach, La Calamine et Moresnet sont restées fidèles à l'allemand.

Au recensement de 1920, l'allemand se maintient encore relativement, bien qu'à Welkenraedt le français occupe la première place avec 48%. La tendance générale est de renforcer l'enseignement du français comme première langue, avec maintien partiel de l'allemand à l'église avec des nuances locales. Au recensement de 1930, le français est majoritaire dans 6 communes. L'allemand maintient son rang à La Calamine (89%), Membach (77%), Gemmenich (76%), Moresnet (71%).

La revendication de reconnaissance de l'allemand dans les régions d'Arlon et de Montzen n'en subsiste pas moins. Le 8 septembre 1931 est reconstitué un « Bund der Deutschbelgier » à Arlon, mais il est loin de rencontrer la résonance de son prédécesseur. La population ne saurait oublier le comportement des troupes allemandes en 1914 et Godefroid Kurth n'est plus !! Henri Bischoff publie en 1930 son étude « Notre troisième langue nationale », mais il n'a pas l'influence d'un Godefroid Kurth.

(suite et fin dans le prochain numéro des Infos Communales) Le groupe bilinguisme à Baelen-Membach

Le troglodyte mignon

Le troglodyte mignon a été mis à l'honneur durant l'année 2010 par la Ligue Royale Belge pour la protection des oiseaux. Ce petit oiseau charmant, agile, furtif et hyperactif se rencontre un peu partout dans la végétation basse, les endroits broussailleux et là où les berges de ruisseaux sont envahies de buissons.

Son nom vient du grec, il est lié à sa manière de fureter partout en explorant les cavités rocheuses, les creux sous les souches, toujours à la recherche de nourriture. Le mot « mignon » qui définit l'espèce prouve le caractère familial et sympathique de cet oiseau commun. En wallon liégeois on l'appelle « royeté », en allemand « roi des haies » et en néerlandais « roi de l'hiver ». En français, la traduction de ces noms germaniques a donné « roitelet des haies ».

Le troglodyte mignon pèse de 8 à 12 grammes et mesure 9 à 10 cm. L'envergure est comprise entre 12 et 16 cm. Son espérance de vie est de 6 ans maximum (plus fréquemment de 2 à 3 ans).

Il apparaît comme une petite boule de plumes brunes flanquée d'une minuscule queue redressée. Mâles et femelles présentent le même aspect de plumage : les couvertures sont brun-roux, finement barrées de brun foncé sur les ailes et le croupion.

Le nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie (2010) estime sa population à 160.000 couples, ce qui représente une densité moyenne de 9 couples au Km². Ses habitats de prédilection sont les taillis et les fourrés à végétation basse. Il apprécie particulièrement les fouillis en bord de fossé ou de cours d'eau, les bois et bosquets ou encore les friches forestières après coupe.

A son menu, on trouve des araignées, cocons, petits papillons, chenilles et autres pucerons, diptères et larves. A l'occasion, il ne dédaigne pas les baies et autres fruits charnus ainsi que des graines diverses, surtout en hiver.



Le troglodyte est bon séducteur. Il fait la cour à toute femelle qu'il croise sur son territoire. C'est ainsi qu'il s'active peu après le lever du jour. Il se fait entendre à partir de tous les postes de chant de son territoire qu'il prospecte de fond en comble pour y déceler un maximum d'endroits propices où il pourrait dissimuler son nid. Il commence alors la construction d'un nid fait de brins de tiges, feuilles et mousse pour la finition extérieure. Ce travail lui prend plus ou moins 4 jours. Sans perdre haleine, il entame un second nid, puis un troisième dans l'attente du passage de quelques femelles erratiques attirées par son chant. La visite des nids se fait et c'est la femelle qui choisira le nid qui lui convient le mieux. Elle s'occupera alors de la finition intérieure constituée de mousse sèche, laine et plumes. L'accouplement et la ponte auront lieu après cela. Le mâle ne s'arrête pas là : il entreprend la conquête d'une autre femelle et recommence son manège pour tenter de l'attirer vers un nid avant de la féconder. Il n'est pas rare de rencontrer dans son territoire 2 voire 3 femelles en train de nourrir les oisillons aux nids. Le mâle ne semble pas porter attention à sa progéniture, son rôle se limitant au « gardien du territoire ». Ce n'est que lorsque les jeunes quittent le nid et « traînent » dans le territoire que son instinct paternel se réveille et qu'il va accompagner les jeunes à la recherche de nourriture.

Impossible de ne pas parler du chant du troglodyte. Celui-ci, réservé exclusivement au mâle, est un atout capital. Ce qui frappe le plus c'est la puissance de sa strophe musicale, surprenante pour un si petit oiseau. Son chant a une portée de 250 m, il le répète un grand nombre de fois au cours de sa période d'activité journalière. Et pour encore mieux se faire entendre, il se poste volontiers sur un perchoir qui dépasse la végétation buissonnante et le met en valeur. L'intensité de son chant atteint 96 décibels à un mètre. L'étude de son chant a permis de déceler 56 notes en 12 secondes.

En conclusion, le troglodyte est un petit oiseau (mais pas le plus petit de notre avifaune) qui exploite une niche écologique au ras du sol. Il a su s'adapter à la sédentarisation malgré les rigueurs climatiques de nos régions. Cette petite boule de plumes hyperactive dépense en tout temps une énorme quantité d'énergie, qu'il trouve grâce à sa recherche permanente d'une nourriture abondante entre taillis, fourrés, litières et berges de ruisseaux. Pas étonnant qu'il ne vive pas très vieux (2 à 6 ans maximum).

Christian Desart Guide Nature

Date	Détails	Lieu	Horaire	prix	organisateur + infos
12/07/2012	car Service de dépistage mobile	Membach centre	voir article	gratuit	Service de dépistage, Province de Liège
13/07/2012	car Service de dépistage mobile	Baelen parc communal	voir article	gratuit	Service de dépistage, Province de Liège
15/07/2012	Balade: anniversaire tragédie de la Soor	Départ place de Dolhain	13h30		Syndicat d'Initiative Limbourg
24/07/2012	Excursion des pensionnés	Tellin et Sorinnes	dép. 7h30	Voir article	Pensionnés Baelen
28/07/2012	Cérémonie de commémoration	Monument Kusy	16h	gratuit	
30/07/2012	Date limite d'inscription professions de foi 2014	Baelen			Voir article
05/08/2012	Balade: Borchène - La Gileppe	Départ maison communale Baelen	13h30		Voir article
12/08/2012	Rallye équestre	Heggen			Royale Cavalerie St. Georges
14/08/2012	Jogging Baelenois	Foyer Culturel		Voir article	Club Cycliste Baelenois
19/08/2012	Repas des pensionnés		12h	Voir article	Pensionnés Baelen
25/08/2012	Fête du village de Membach	Membach	16h		Voir article
03/09/2012	Croisière sur la Moselle				Pensionnés - Voir article
06/09/2012	Capsule temporelle	Fondation Peter Hodiament	20h	gratuit	LAC - voir article
09/09/2012	Enfouissement de la capsule temporelle	Fondation Peter Hodiament	13h	gratuit	LAC - voir article
09/09/2012	Ouverture du parc du Château	Château Vercken de Vreuschemen	14h	gratuit	LAC - voir article
09/09/2012	Balade: Mefferscheid	Départ maison communale Baelen	13h30		Voir article
14-15-16/09/2012	175 ans de la Royale Saint Jean	Salle St. Jean Membach	voir article	Voir article	Société Royale Saint Jean
15/09/2012	Tournoi de volley de l'entité	Foyer Culturel			JBM VBC - Voir article

BIBLIOTHÈQUE

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).
Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 14h00 à 19h00

Samedi de 09h30 à 13h30

Ouvert uniquement le mercredi en juillet.

Le prêt s'élève à :

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

10 centimes pour les bandes dessinées - 20 centimes pour les livres adultes - 1 euro pour les jeux.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

Ses collections comptent 17.242 livres.

Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en dehors d'une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux.

Au rayon nouveautés :

Adultes

ABEL (Barbara)
BORDES (Gilbert)
BOURDON (Françoise)
CARRISI (Donato)
CLARK (Mary Higgins)
GRISHAM (John)
JOB (Armel)
MAHY (Jean-Marc)
MAZETTI (Katarina)
MUSSO (Guillaume)
PALET (Marie de)
PLAIN (Belva)
SPARKS (Nicholas)
STEEL (Danielle)
WALLRAFF (Günter)

Derrière la haine
Le Barrage
Les Bateliers du Rhône
Le Tribunal des âmes
Les Années perdues
Les Partenaires
Loin des mosquées
Après le meurtre revivre
Mon doudou divin
7 ans après
Les Femmes de Cardabelle
Les Complaisances du cœur
Un havre de paix
Colocataires
Parmi les perdants du meilleur des mondes

Bandes dessinées

A.N.G.E. n°4
Eternels n°6
Fairytail n°23
Géronimo Stilton n°62
L'Héritage : Eragon n°4
Les Héritiers d'Enkidiev n°3
Phaenomen n°1,2 et 3
Téa Stilton n°9
Un ranch pour Kate
Vampire city n°5

Jeunesse + Ado

Les Blondes n°16
Carmen Mc Callum n°12
L'Elève Ducobu n°18
Les Femmes en blanc n°34
Kriss de Valnor n°1 et n°2
Les Pirates de Barataria n°1 à n°5
Pierre Tombal n°28
Les Simpson n°18
Tamara n°10
Tramp n°10



Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA TRAGÉDIE DE LA SOOR

Le 8 juillet 1952, notre région et plus particulièrement la commune de Baelen connaissait la terrible tragédie de la Soor où des ouvriers travaillant dans le tunnel ont perdu la vie.

Afin de commémorer cet événement, le Syndicat d'Initiative de Limbourg (asbl RSIL) organise une balade pédestre au départ de la place de Dolhain le dimanche 15 juillet.

Départ à 13h30 - covoiturage possible jusqu'à la maison forestière de Hestreux.

Invitation cordiale à tous !

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'histoire de ce drame, nous vous suggérons l'excellent ouvrage «Mémoire de Baelen-Membach» Tome VII de A.Hauglustaine, M.Klinkenberg et C.Meessen.

Balades

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées les dimanches suivants :

05.08 BORCHENE - LA GILEPPE

09.09 MEFFERSCHIED

Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 h ou 8 km

Difficulté : aucune

Equipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0473/98.44.98

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

J.B.M. V.B.C.
BAELEN

TOURNOI DE VOLLEY



N'oubliez pas notre mythique tournoi de l'entité qui aura lieu cette année **le samedi 15/09/2012.**

Toutes les équipes sont les bienvenues !

N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent auprès des membres du comité (Denis Schynts 0476/66.45.75 ou Carole Massenaux 0498/91.08.55).



COMMUNIQUÉ PAROISSIAL - PROFESSION DE FOI 2014 À BAELEN ET À MEMBACH

Les parents qui désirent que leurs enfants (nés en 2002) fassent leur profession de foi en 2014, sont priés de se faire connaître avant le 30 juillet 2012. Vous êtes invités à prévenir toute personne qui pourrait être concernée. Merci.

Adresse : Geneviève KOCH-CORMAN, Ma Campagne, 6 à Baelen (087 / 76 39 17)

Des talons d'inscription seront remis aux enfants de 4^{ème} primaire. Pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école de Baelen ou de Membach, veuillez vous en procurer à l'adresse ci-dessus. Les parents des enfants inscrits seront invités à une rencontre d'information au cours du mois de septembre 2012 au réfectoire de l'école de Baelen.

Merci d'avance.

Mr le Curé, et l'équipe d'animation de la catéchèse.

Route artistique Euregio Vesdre-Gueule

Depuis le mois de juin, sept centres culturels et artistiques de la région ouvrent leurs portes en même temps, chaque premier dimanche du mois entre 14 et 18 heures. Le circuit culturel et artistique Euregio Vesdre-Gueule vous attend.

Au poste-frontière de Köpfchen, Eupener Straße 420 à Aachen, vous découvrirez l'exposition: Ausstellung RegioArt: «leben.ROT.leben» de Uta Göbel-Groß. L'artiste propose de décliner la couleur rouge sur une kyrielle de supports : papier, toile, bois, métal, présentés sous diverses formes géométriques.

À Hauset, venez voir les oeuvres expressionnistes abstraites des artistes Antonio Maro et Rafael Ramirez-Maró. Adresse: 4730 Hauset-Raeren, Gostert 102.

La Fondation Silvain a concentré ses oeuvres dans le donjon du château de Stockem à Eupen, Stockem 50 A, et propose une exposition régulièrement modifiée des oeuvres de l'artiste.

À Baelen, Mazarinen 9, vous trouverez la Fondation Peter Paul J. Hodiarnont. En plus d'un grand nombre d'oeuvres de PPJ Hodiarnont, vous aurez la possibilité de contempler et d'acheter des dessins et des aquarelles d'Andreas Hodiarnont (+ 2004) ainsi que des peintures à l'huile de Maria Delhey Hodiarnont.

L'atelier I.S. à Walhorn, Heidestrasse 39, propose un aperçu de l'artisanat d'orfèvrerie et de restauration d'oeuvres picturales.

Le Göhlalmuseum de La Calamine vous invite à participer à un voyage visuel en compagnie d'Henri Matisse et de Georges Braque. Le musée, situé Maxstrasse 9-11 à La Calamine, expose des oeuvres originales de ces 2 grands maîtres. Le prix de l'entrée a été fixé à 6 €.



Maison art Pütz à Montzen (©Oedekoven)

La Maison art Pütz à Montzen est venue s'ajouter comme septième station à la liste des centres accessibles chaque premier dimanche du mois. On pourra découvrir dans une maison de maître du 17/18^{ème} siècle la collection privée du sculpteur allemand Dieter Schlusche, dont quelques-unes seront proposées à la vente. Adresse : rue de Hombourg 2, Montzen. www.espaceculture.be

Des infos complémentaires peuvent être obtenues, par téléphone au 0049173.569.1136, par e-mail :

mail:info@kunstroute-weser-goehl.de,

ou en consultant le site www.kunstroute-weser-goehl.de



À partir d'août 2012, vivez une aventure inoubliable à domicile avec YFU !

Découvrir une autre culture, partager la vôtre, voyager tout en restant chez vous, aider un jeune à se construire, cela vous intéresse ? Alors devenez famille d'accueil avec YFU.

L'asbl YFU Bruxelles-Wallonie recherche une quarantaine de familles d'accueil en Belgique francophone pour des étudiants internationaux âgés de 15 à 18 ans. Ils arriveront en Belgique fin août et seront scolarisés pour un semestre ou une année scolaire. Depuis 60 ans, des centaines de famille ont fait confiance à YFU pour encadrer l'accueil. Alors pourquoi pas vous ?

Les motivations à accueillir sont très diverses: découvrir une autre culture, envie de partager la sienne, montrer à ses enfants les bienfaits d'un échange linguistique, découvrir une autre langue, partager son quotidien, aider un jeune à réaliser son rêve et participer à sa construction en tant qu'homme ou femme, égayer la maison d'une nouvelle présence, partager de bons moments avec un nouveau membre de la famille, créer une relation forte, partager une expérience unique, se créer des souvenirs inoubliables,...

Si accueillir un étudiant international vous intéresse ou si vous désirez plus de renseignements, surfez sur le site internet www.yfu-belgique.be, ou prenez contact avec l'asbl au 04/223.76.68 ou via l'email info@yfu-belgique.be. Les premiers dossiers des étudiants sont arrivés, vous pouvez les consulter dès à présent.

YFU Bruxelles-Wallonie asbl est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



175 ans

de la Royale Saint-Jean

Au programme

vendredi
14
septembre

A 20h: TTDALTONS MEMBACH
Soirée exhibition Tennis de table
avec des vedettes du tennis
de table belge
Entrée gratuite

samedi
15
septembre

A 20h : Soirée de gala
avec la participation
du EAST BELGIAN BRASS
sous la direction de Monsieur
José Schyns. En clôture Magic Sax
Entrée gratuite

dimanche
16
septembre

Messe à 10h30 animée par la chorale
paroissiale
Concert apéritif animé par la Royale
Fanfare de Baelen à partir de 11h30
Barbecue à partir de 12h.
Tir à l'oiseau à 14h30 : ouvert à toute
personne de plus de 18 ans.
Inscription 5 €. Animation musicale
assurée par la Royale Fanfare de Baelen
Animation pour les enfants

Lieu: salle Saint-Jean à Membach

C'est la fête au village de Membach ...

Venez tous

à la grande fête du village de Membach
ce samedi 25 août 2012 à partir de 16 heures.

Barbecue géant, boissons, château gonflable, jeux pour enfants et ... pour adultes, musique, lampions, flonflons, ...

Où ? derrière l'église, rue Léonard Moray (trafic routier détourné localement).

INVITATION CORDIALE À TOUTES ET À TOUS.

N.B. : en cas de mauvais temps, nous pouvons tous vous héberger sous tente et tonnelle.

In Membach wird gefeiert...

Mit Freude bereiten wir Ihnen die Auflage 2012 vor und freuen uns Sie und Ihre Familie begrüßen zu dürfen auf ... unser großes Dorffest, das gehalten wird am

Samstag, den 25. August 2012 ab 16 Uhr.

Wo ? Hinter der Kirche, rue Léonard Moray (Autoverkehr wird umgeleitet).

Luftschloss, Spiele für Klein und ... Gross, Musik und Tanz ...

HERZLICHE EINLADUNG AN ALLE

N.B.: bei schlechtem Wetter sind genügend Zelte um alle unter Dach zu bringen.



affectation du bénéfice 2011

Traditionnellement, les bénéfices de notre «fête au village» sont offerts à une association ou une œuvre de bienfaisance de notre entité ou de notre région.

C'est ainsi que les bénéfices de l'année 2011, soit quelque 600 euros, ont été versés cette année

• d'une part au profit de l'association «Comité des 3x20» de Membach en tant que support financier pour l'animation de la soirée annuelle de nos aînés: 450 euros;

• d'autre part, au profit des enfants et jeunes recueillis par le Service d'Accueil et d'Aide Educative de l'ASBL Home St François de Baelen (Forges): 150 euros.

Les responsables de ces associations ont accueilli ce don avec joie et nous en remerciant très sincèrement.

Le comité de la «fête au village» de Membach remercie toutes celles et tous ceux qui, par leur participation, soutiennent d'année en année notre activité et se réjouit d'ores et déjà de vous accueillir à son prochain rendez-vous festif qui aura lieu le samedi 25 août 2012.

A bientôt.

Le comité de la «fête au village» de Membach.

Rallye équestre

Cette année, la Royale Cavalerie St-Georges organise son rallye équestre le dimanche 12 Août 2012 à Heggen, chemin Nicolas Larondelle, dans la prairie de Désiré Meyer.

Une promenade à travers les chemins de Baelen et des environs ainsi que des jeux d'habileté seront proposés aux cavaliers.

Alors, amis des chevaux ou autres, retenez cette date et venez nous rejoindre afin de passer un moment agréable en buvant un bon petit verre. Il y aura bien sûr, comme chaque année la possibilité de se restaurer.

En espérant vous voir très nombreux à ce rendez-vous, nous vous souhaitons déjà de bonnes vacances.



Monument Kusy

Comme chaque année, une cérémonie de commémoration se déroulera le samedi 28 juillet à 16h.



Comment être solidaire dans mon quotidien ?

chacun peut être amené à un moment ou l'autre à se poser cette question.

Nous y avons réfléchi collectivement en Unité Pastorale de Baelen-Welkenraedt durant le Carême de cette année.

Pour trouver des éléments de réponse nous avons invité les associations solidaires présentes sur notre territoire.

Entraide et Fraternité nous a apporté les fondements pour notre réflexion et notre recherche en nous démontrant, au travers de divers textes de l'Eglise, que la solidarité est une tradition vivante et séculaire qui puise ses racines dans l'Evangile.

Pour illustrer cette réalité sur le terrain, les associations suivantes ont témoigné de leurs actions et de leurs réflexions :

FIAN – Solidarité Villages Baelen-Membach – La Conférence Saint-Vincent de Paul – Une terre, un pays – Entraide de Henri-Chapelle – Iles de paix – un indépendant collaborant avec Misereor (Allemagne) – Action Damien – Enfants de la paix – Goutte d'eau et 3R – Codéart – De Bouche à Oreille.

Dans un prochain article, nous vous présenterons plus ample-ment chacune de ces associations.

En attendant, nous vous soumettons déjà quelques idées en guise de réponse : acheter au prix juste, acheter local et de saison, simplicité volontaire, bénévolat, épargne solidaire et éthique, actions politiques.

Un dimanche en matinée, nous avons joint le geste à la parole en organisant un brunch solidaire dont les denrées étaient issues du commerce équitable (Oxfam) et de la culture bio du terroir.

La conclusion générale, après des moments de découragement et d'impuissance devant l'ampleur des problèmes, nous invite à un double devoir pour tout citoyen digne de ce nom : **s'informer et relayer l'information.**



40 ans du LAC



Jeudi 6 septembre à 20 h à la Fondation Peter Hodiamont (Mazarinen), nous invitons les personnes intéressées à venir déposer dans la **capsule temporelle** les photos, les objets qu'ils désirent transmettre à leurs descendants et aux villageois de 2112. (Ex : Photos, journaux, affiches culturelles, listes d'électeurs, d'habitants, des graines... etc)

Que ces objets soient pour vous et les habitants du futur un témoignage précieux et aussi un moment propice à la découverte de ce que nous étions en 2012.

La capsule temporelle en inox est en fabrication chez Luc Janlaes à Overoth et sera à votre disposition le soir du 6 septembre.

Nous y déposerons ensemble ces objets, la capsule d'une capacité de 99 litres sera alors soudée et enfouie à 2m sous terre le dimanche 9 septembre 2012 avec les indications nécessaires pour son ouverture le 9 septembre 2112.

Nous vous offrirons à cette occasion le verre de l'amitié.

Dimanche 9 septembre à 13h devant la Fondation Hodiamont : **enfouissement** de la Capsule Temporelle.

A 14h, ouverture du parc du **Château Vercken de Vreuschemen** (XVII^{ème}, XVIII^{ème} S). Tout le monde y est invité. Entrée gratuite. Participation de calèches, d'un clown, des cors de chasse de l'Her-togenwald,... pour fêter dans la convivialité les 40 ans de Loisirs, Arts et Culture de Baelen – Membach.

(Il est intéressant de savoir que Simon-Joseph Vercken (1778-1855), dernier Seigneur de Vreuschemen, fut simultanément maire des communes de Baelen et de Membach sous l'Empire Français. Le LAC ne pouvait pas choisir endroit plus symbolique pour nos deux villages !)

LE LAC SE RÉJOIT DE VOUS Y RENCONTRER !

(renseignements : lacbaelen@hotmail.com 087762461. 0486902363 ou Nathalie Thönnissen (Présidente) 3A rue Moray, Membach)



Les Cors de Chasse de l'Her-togenwald»

Une partie de ce groupe participera aux festivités du 40^{ème} anniversaire du LAC

Le LAC remercie chaleureusement les centaines de participants à l'exposition de peintures, au concours de dessins pour enfants et au spectacle du jardin du presbytère à la fête de 2012.

Un merci tout spécial à Marie Bylna (la merveilleuse conteuse), aux deux exposants, Herbert Scholl et Anne-Marie Pirnay pour cette très belle exposition, à tous les enfants qui ont participé aux exercices artistiques sous un très beau soleil.

Liste des gagnants du concours de dessins du LAC :

Catégorie 4-6 ans :

1. MATHIEU Victoria
2. CAUFRIEZ Gordy
3. FOUARGE Margaux

Catégorie 6-9 ans :

1. HENRY DE FRAHAN Julia
2. HENRY DE FRAHAN Lucas
3. ORBAN Noah

Catégorie 9-12 ans :

1. HONS Cédric
2. WEICKMANS Julia
3. GANSER Loise

Nathalie Thönnissen, présidente et les membres du LAC.



LES PENSIONNÉS DE BAELEN VOUS INVITENT AUX DIFFÉRENTES EXCURSIONS :

Le mardi 24 juillet : TELLIN et SORINNES

Visite du musée des cloches à Tellin Lavaux Sainte Anne (midi)
Sorinnes et son autrucherie Pont d'Amour - Durbuy

Départ : 7 h 30

Prix du car : 19 euros

Repas et visite : 31 euros

Le dimanche 19 août : Après la messe, repas de midi

à frais partagés

Départ : vers midi

Prix du car : 6 euros

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE EN SEPTEMBRE

Les croisières sur la Moselle n'ont pas lieu les mardis.
Nous avons remplacé la date par le LUNDI 3 SEPTEMBRE.
Même programme.

Renseignements et inscriptions chez :

Léon Corman : 087 76 40 36

M.-L. Radermecker : 087 76 28 59

SUIVEZ LE GUIDE, triez bien vos sacs bleus !

Vous êtes de plus en plus nombreux à bien trier vos déchets P.M.C. (Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et cartons à Boissons) et nous vous en remercions vivement ! Cependant, il subsiste dans certains sacs bleus des emballages qui ne doivent pas s'y trouver. La différence entre les « PMC » et ceux qui n'en sont pas est parfois subtile, pour cette raison, nous vous expliquons vraiment pourquoi certains emballages ne doivent pas être déposés dans les sacs bleus. Ne dit-on pas qu'un « trieur averti en vaut deux » ?

QUELS SONT LES EMBALLAGES NON ADMIS ?

- Les sacs en plastique, les rapiers et barquettes en plastique, les pots de yaourt, les gobelets, les tubes, ... sont constitués de types de plastiques tellement différents qu'il est improbable d'envisager leur recyclage. De plus, ils sont souvent fortement souillés par les produits qu'ils ont contenus, ce qui les exclut de la chaîne du recyclage. Ils doivent être déposés dans votre poubelle ménagère.
- Le papier aluminium n'est pas non plus le bienvenu, pourtant il s'agit d'aluminium mais il est tellement fin qu'il brûle au lieu de fondre. La matière est donc irrécupérable. Il doit être déposé dans votre poubelle ménagère.
- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques et/ou corrosives comme les peintures, les pesticides, les solvants et les acides peuvent présenter un danger pour le personnel et les machines. Ils doivent être déposés au Recyparc.
- Enfin, il est important de ne pas glisser de seringues dans une bouteille en plastique ! Elles sont particulièrement dangereuses pour les collecteurs et les trieurs, elles doivent être déposées au Recyparc. Et bien sûr, les perfusions ne sont pas non plus admises, elles doivent être déposées dans votre poubelle ménagère.

Donc, nous vous remercions de ne pas jeter tous ces emballages dans vos sacs bleus car ce ne sont **NI** des bouteilles, **NI** des flacons en plastique !



ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX

15^{ème} JOGGING BAELENOIS MEMORIAL

Jean-Marie ROMBACH

Mardi 14 août 2012

«KIDS RUN»

Départ:

1 km à 19h00 pour les enfants nés en 2004 et plus jeunes.

2 km à 19h15 pour les jeunes nés de 1998 à 2003.

Prix :

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille.
Tous les participants recevront un sachet plein de surprises.
Les 100 premiers inscrits dans le 1 km et le 2 km recevront un T-shirt offert par Magic Planet & Bowling 67

Droit d'inscription : 1,50 euros



JOGGING POPULAIRE 8 KM

Départ: 20h00

Parcours :

La course, identique à l'année passée, emprunte de nombreux chemins campagnards, légèrement vallonnés.

Droit d'inscription :

4 euros pour les pré-inscrits avant le 12 août 2012. Le droit d'inscription sera à payer le jour de l'épreuve.

5 euros le jour de l'épreuve, possibilité d'inscription jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Prix :

- Une boisson gratuite
- Un prix aux 3 premiers de chaque catégorie.
- Un prix aux 3 premières dames au classement général.
- Un prix aux 3 premiers hommes au classement général.
- Un prix aux premiers Baelenois.
- Tirage au sort de plusieurs gros lots parmi tous les participants. Le premier prix est un écran plat offert par Kistemann.

Important :

- Le Time-Champion-Chip est d'application pour le chronométrage des 3 courses. Dès lors, tous les participants doivent être porteurs d'un dossard avec chip.
- Un dossard avec chip vous sera remis à l'inscription.
- Il sera possible de vous inscrire par le Chrono code.

Départ et arrivée : Ecole communale, rue de la régence, 4837 Baelen

Vestiaires et douches: au Foyer Culturel de Baelen. Après la course: Grand Bal aux Champions animé par un Disc Jockey

Info et inscription par internet: www.joggingbaelenois.be
Benoît Royen, Route de Henri-Chapelle, 88 à 4821 Andrimont
Tel : 0495/57.49.88



Organisateur : ASBL Club Cycliste Baelenois

